

# ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 211

présenté par  
M. POIGNANT

-----  
**ARTICLE 6**

Dans le II de cet article, substituer à la référence :

« L. 111-10 »

les références :

« L. 111-10, L. 111-10-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.